



ACCORD CADRE 2015/2018 ENTRE LE CONSEIL REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE, L'AGENCE REGIONALE DE SANTE CENTRE-VAL DE LOIRE ET L'UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS POUR LE FINANCEMENT D'UN EQUIVALENT TEMPS PLEIN DE POSTE DE FORMATEUR COORDINATEUR AU SEIN DE L'ECOLE D'ORTHOPHONIE DE LA FACULTE DE MEDECINE

Entre :

La Région Centre-Val de Loire, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente Régionale du 11 Mai 2012 (CPR n° 12.05.22.43),

L'Agence Régionale de Santé, représentée par son Directeur Général, Monsieur Philippe DAMIE, dûment habilité à signer la présente convention,

L'Université François Rabelais de Tours représentée par Monsieur Loïc Vaillant, Président, dûment habilité à signer la présente convention.

Vu la délibération du Conseil régional n°15.04.22.35 du 16 avril 2015 relative à la fixation des quotas d'admission en 1^{ère} année d'études pour certaines formations médicales et paramédicales,

Vu le décret du 30 août 2013 n° 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste

Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2015 habilitant l'Université de Tours à délivrer le certificat de capacité d'orthophoniste

Les parties à la présente convention sont convenues des dispositions suivantes :

Article 1 – Contexte et constats

La région Centre-Val de Loire comptait au 1^{er} janvier 2014 729 orthophonistes en activité, soit une densité de 28 professionnels pour 100 000 habitants. La région Centre-Val de Loire se situe au 12^{ème} rang national. La répartition de ces professionnels est toutefois très disparate selon les départements : elle va de 50 professionnels pour 100 000 habitants en Indre et Loire à 17 dans l'Indre.

27,4% des professionnels exerçant en région Centre-Val de Loire sont âgés de plus de 55 ans contre 24,6% sur le plan national.

Par ailleurs, l'étude réalisée sur la profession d'orthophoniste par l'Observatoire régional de la Formation et de l'Emploi (ORFE) révèle un besoin annuel de 60 nouveaux diplômés pour assurer le renouvellement des professionnels actuels et les perspectives d'emploi générés par l'augmentation et l'évolution des besoins de la population.

La formation d'orthophoniste est dispensée en région Centre-Val de Loire par la Faculté de médecine de Tours au sein de l'Université François Rabelais. Le quota actuel d'entrée en 1^{ère} année de formation est de 39 étudiants. Cette formation est reconnue au grade de master depuis le décret n°2013-798 du 30 août 2013. Elle se déroule sur 5 ans et est uniquement accessible par voie de concours. Afin de satisfaire les besoins à venir de la population, le Conseil régional et l'Agence régionale de santé souhaitent augmenter le quota d'entrée de 11 places à l'horizon de 2018, soit une augmentation de 5 places en septembre 2016, de 4 places en septembre 2017 et de 2 places en septembre 2018.

Article 2 – Lien avec les politiques conduites par le Conseil régional et l'ARS Centre Val de Loire

Dans le cadre de leurs compétences respectives, le Conseil régional et l'ARS Centre-Val de Loire conduisent une politique volontariste de développement et de diversification de l'offre de formation, notamment dans le domaine de la rééducation. En plus d'une augmentation importante du quota des étudiants masseurs-kinésithérapeutes (de 40 en 2008 à 60 en 2009 puis 75 en 2012 et 90 en 2013), ont été créées deux nouvelles formations : une formation d'ergothérapeute en septembre 2012 au sein de l'Institut régional de formation sanitaire et sociales de la Croix rouge de Tours (avec 30 étudiants en 1^{ère} année) et une formation de psychomotriciens en septembre 2014 au sein de l'institut de formations paramédicales rattaché au CHR d'Orléans (avec 25 étudiants en 1^{ère} année). Ces créations et développements s'inscrivent dans la volonté de tous les acteurs locaux de créer en région Centre-Val de Loire un véritable Pôle d'excellence régional en rééducation et réadaptation ainsi qu'un Collegium Santé destiné à fédérer toutes les formations en santé (incluant l'orthophonie) dans la région Centre-Val de Loire.

Article 3 – Champ d'application et publics visés par l'accord cadre

Afin d'anticiper, préparer et accompagner l'augmentation du quota des étudiants orthophonistes, le présent accord-cadre concerne la mise à disposition de moyens pédagogiques supplémentaires au profit de l'Université François Rabelais pour la période de scolarité allant de septembre 2015 à août 2018. Ces moyens prennent la forme d'un équivalent temps plein supplémentaire cofinancé par le Conseil régional et l'ARS Centre-Val de Loire, à hauteur de 20 000 euros par an pour l'Agence Régionale de Santé. Les missions dévolues devront être conformes à celles définies par la fiche de poste jointe en annexe. Elles devront notamment contribuer au développement d'une offre de stage qualifiant dans les 6 départements de la région.

Article 4 – Modalités de mise en œuvre

Sous réserve du vote annuel des crédits par le Conseil régional et d'un bilan de l'année universitaire écoulée, cet accord-cadre fera l'objet d'une convention financière annuelle d'application entre le Conseil régional et l'Université François Rabelais sur la base d'une demande de subvention annuelle transmise par le Président de l'Université de Tours au plus tard le 30 juin de chaque année.

La convention financière sera signée avec le bénéficiaire après délibération de la Commission Permanente Régionale pour appliquer les dispositions de l'accord-cadre et en assurer le suivi. Cette convention définira notamment le rythme de versement de la subvention régionale.

Ce dispositif sera effectif à compter du 01/09/2015.

L'Université est l'ensemble de l'opération et est responsable de sa mise en œuvre, de son suivi et de son évaluation.

Article 5 – Pilotage

Il est créé un comité de pilotage. Ce comité a en charge le suivi de la mise en œuvre du présent accord-cadre dans la région Centre-Val de Loire. Il se réunit au moins une fois par an. Il examine le bilan annuel et valide le plan d'action prévisionnel relatif à l'année suivante. Ce bilan permet de suivre le degré d'exécution des objectifs, et le cas échéant, de proposer les ajustements qui s'avèreraient nécessaires.

Ce comité est composé de :

- Pour le Conseil régional : du Président ou de son représentant et d'un représentant des services du Conseil régional ;
- Pour l'ARS, du Directeur Général de l'ARS ou de son représentant ;
- Pour l'Université : du Président de l'Université ou de son représentant et de la Directrice ou du Directeur de l'école d'orthophonie. Le secrétariat du comité est assuré par le bénéficiaire.

Article 6 – Durée de l'accord

Le présent accord cadre prend effet au 1^{er} septembre 2015 et s'achèvera le 31 août 2018.

Article 7 – Modification, résiliation, litiges

Le présent accord pourra être réexaminé à la demande de l'une des parties. Le présent accord pourra être dénoncé à la demande de l'une des parties signataires, moyennant un préavis de trois mois. En cas de litige entre le

Conseil régional et les partenaires signataires, le Tribunal Administratif d'Orléans sera seul compétent. Après l'accord du comité de pilotage, le présent accord pourra être modifié par voie d'avenant.

Conseil régional et les partenaires signataires, le Tribunal Administratif d'Orléans sera seul compétent. Après l'accord du comité de pilotage, le présent accord pourra être modifié par voie d'avenant.

Fait à Orléans le

Pour l'Agence Régionale de Santé

Pour le Président du Conseil régional
Et par délégation

Le Directeur Général

Le Vice-Président

Philippe DAMIE

Philippe FOURNIE

Pour L'Université François Rabelais
Le Président

Loïc VAILLANT

Annexe

Financement d'un équivalent temps plein formateur/coordonateur au sein de l'école d'orthophonie de la Faculté de médecine de Tours (année universitaire 2015/2016)

Fiche de poste de l'équivalent temps plein formateur/coordonateur

IDENTIFICATION DU POSTE	
Intitulé du poste	Coordinateur pédagogique de la formation clinique en orthophonie
Nature du poste	Pédagogie, encadrement, enseignement
Rattachement	Centre de Formation Universitaire en Orthophonie de Tours
IDENTITE DE L'AGENT	
Nom Prénom	
Statut	Contractuel , équivalent temps plein
Profil	<ul style="list-style-type: none">• Certificat de capacité d'orthophonie• Expérience clinique (5 ans minimum)
PRESENTATION DE LA FORMATION	
La formation	<p>La formation en orthophonie a pour mission de former des professionnels de santé habilités à prévenir, évaluer et traiter les troubles du langage oral et écrit et de la communication, des fonctions oro-myo-faciales, des autres activités cognitives dont celles liés à la phonation, à la parole, à la voix, au langage oral et écrit et à la cognition mathématique. L'orthophoniste a aussi pour mission de maintenir les fonctions de communication et de l'oralité dans les pathologies dégénératives et neuro-dégénératives et d'en dispenser l'apprentissage d'autres formes de communication non-verbale permettant de compléter ou de suppléer les fonctions verbales.</p> <p>L'orthophoniste est un professionnel de santé de premier recours. L'orthophonie s'attache aux dimensions plurielles du concept de langage.</p> <p>Formation en 5 ans reconnue au grade MASTER (Décret n° 2013-798 du 30 août 2013) avec un quota par année de 39 étudiants qui sera amené à évoluer (50 en 2018).</p> <p>Enseignants titulaires et vacataires: environ 160 enseignants.</p> <p>La formation clinique représente 1832h de stages sur l'ensemble du cursus par</p>

	<p>étudiant</p> <p>Contexte de la création du poste : la Région Centre est sous-dotée en orthophonistes : nécessité d'accroître l'offre de stage, de développer un partenariat avec les maitres de stages en zones sous-dotées, de mettre en place des aides à la mobilité et autres mesures incitatives (ARS/ région), et de coordonner tout le suivi et la gestion des stages.</p>
Organigramme de la formation	<p style="text-align: center;">Directeur de composante Emmanuel LESCANNE, PU-PH, ORL</p> <p style="text-align: center;">Directrice pédagogique Cécile MONJAUZE Orthophoniste- MCF section 07</p> <p style="text-align: center;">Secrétariat de Direction et de Scolarité Sophie LAVERGNE Isabelle CHARTIER</p>
MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE	
Mission principale	Le coordinateur de la formation clinique pilote le cursus de formation clinique (étudiants et maitres de stage) à travers des missions de planification, de supervision, d'organisation pédagogique, de coordination et d'évaluation. Il assure également des missions au sein de l'équipe de direction et des missions d'enseignement.
Activités détaillées de la mission principale	<p>Tâches de planification : Planifier le cursus des stages en lien avec la nouvelle maquette de formation Elaborer et tenir à jour les documents administratifs (guide clinique et pédagogique, charte, conventions, grille d'évaluation) en conformité avec les lois et obligations universitaires.</p> <p>Tâches de supervision : Accompagner le cursus de formation clinique des étudiants au fil des années d'études (choix des stages, suivi de l'évolution, suivi des exigences institutionnelles) Encadrer et fidéliser les maitres de stage</p> <p>Tâches d'organisation pédagogique : Améliorer les outils permettant la gestion des stages Organiser les commissions d'agrément des stages et promouvoir des actions de formation des maitres de stage Prospecter les lieux de stages : <i>en particulier, élargir l'offre de stage (en structures et en cabinet libéral) en région Centre (avec une attention particulière ciblant les départements sous-dotés), en partenariat avec le Conseil Régional et l'ARS</i> Affecter les étudiants selon les critères choisis en équipe de direction</p> <p>Tâches de coordination : Etre en lien avec les maitres de stage et les différents lieux de stage Etre en lien avec le rectorat pour les stages en milieu scolaire Etre en lien avec les délégués-stage de chaque promotion Assurer le suivi des étudiants et résoudre les problèmes Informers les maitres de stage sur le déroulement du cursus de stage, du cursus académique et sur les étapes clés et les exigences institutionnelles.</p>

	<p>Assurer le lien avec la DRJSCS et l'ARS (commission d'équivalence des diplômes européens) : agrément des stages de compensation. Mettre en place des aides à la mobilité et autres mesures incitatives en partenariat avec le Conseil Régional et l'ARS.</p> <p>Tâches d'évaluation Organiser l'évaluation des rapports de stage des étudiants Organiser l'examen conduisant au certificat de compétences cliniques (art. 12 BO n°32 du 5 sept. 2013ESR)</p>
<p>Missions et tâches annexes : au sein de l'équipe de direction de la composante Orthophonie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'impliquer dans les réunions de direction et les activités associées • Participer à l'organisation et à la tenue des réunions de rentrée pour les étudiants, les enseignants et les formateurs cliniques • Coordonner la formation clinique avec le cursus académique et le cursus recherche • Coordonner la mise en place du cursus en 5 ans en lien avec la directrice pédagogique • Contribuer aux projets transversaux initiés par l'équipe de Direction <p>Le responsable de la formation clinique est de fait membre de la commission stage.</p>
<p>Missions et tâches annexes : enseignement et encadrement</p>	<p>Transmettre des connaissances et développer des compétences Coordonner des enseignements groupés en Unités d'Enseignements, harmoniser les MCC pour ces UE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des enseignements dirigés en rapport avec les stages (16 HETD) - Gérer les TICE (site web, plateforme Célène), en lien avec les enseignants - réaliser 20 HETD d'enseignement théorique et/ou pratique au cours des 5 années de formation
<p>Intérêts et contraintes du poste</p>	<p>Intérêts du poste :</p> <p>Suivi des étudiants dans la construction de leur identité professionnelle Travail en collaboration avec les cliniciens maitres de stage Travail collaboratif en commission stage Travail collégial en équipe de direction Diversité des interlocuteurs Mise en lien des savoirs théoriques et des pratiques cliniques Développement de projets et de stratégies visant l'évolution de la formation et la qualité des soins pour les patients.</p> <p>Contraintes du poste</p> <p>Gestion du flux des étudiants (entre 160 et 200 étudiants) Gestion de la masse des lieux de stage (entre 600 et 1000 lieux de stage à gérer en prenant en compte la projection sur 5 ans et l'augmentation progressive du numerus closus) Gestion des démarches administratives (stages imposés, stage optionnels, stage en mobilité internationale) (1832h de stage par étudiant pendant le cursus) Obligation du respect du calendrier institutionnel Résolution de problèmes au fil des situations avec réactivité, souplesse et disponibilité Actualisation des connaissances intra et interdisciplinaires</p>
<p>COMPETENCES REQUISES POUR LE POSTE</p>	

Les « savoirs »

Les « savoirs » :

Connaître les règles fondamentales de l'organisation universitaire
Connaître les différents interlocuteurs ressources au niveau de l'université
Connaître le cadre législatif des stages à l'université
Connaître le fonctionnement des institutions et des différents lieux de stage
Connaître la législation régissant ces structures

Les « savoir-faire » :

Savoir appliquer la réglementation
Savoir rédiger, construire et structurer des documents et des procédures
Savoir mener un projet
Savoir établir des grilles de notation, d'évaluation et d'analyse
Savoir planifier et organiser
Utiliser les outils de bureautique et TICE
Savoir mener un groupe de réflexion et d'élaboration de la pratique

Les « savoir-faire » comportementaux :

Savoir encadrer les étudiants dans le respect des procédures et des démarches
Savoir travailler avec les maîtres de stage
Savoir être organisé et rigoureux
Savoir traiter des situations de crise, des difficultés relationnelles et résoudre des

problèmes

Savoir négocier

Savoir transmettre

Savoir s'investir dans la recherche et le développement de la formation et de la profession

Savoir respecter la confidentialité

Savoir travailler en équipe

Savoir prendre du recul et pondérer